

Groupe thématique Culture(s) et Territoire(s) – 1^{ère} lettre d'information : mai/juin 2020

Soutien au secteur culturel pendant la crise sanitaire – Sortie de crise et conditions de réouverture – Note d'espoir...

Petit bilan culturel post COVID

Sommaire :

- 1) Incidences de la crise sanitaire sur le secteur de la culture
- 2) Conditions de réouverture des lieux culturels
- 3) Résidences d'artistes, des lieux de création artistique au cœur des territoires

1) Incidences de la crise sanitaire sur le secteur de la culture

Déconfinement : « N'abandonnez pas le service public de la culture ! » - La Gazette des Communes – 24/04/2020

La crise sanitaire a fortement ébranlé le secteur du théâtre vivant, avec la fermeture des équipements culturels. Plusieurs festivals sont définitivement annulés, tels que le festival d'Avignon.

Ces annulations ont une incidence sur la découverte d'artistes et sur les rencontres entre professionnels auxquelles participent aussi les élus locaux.

Dans ce contexte, ce sont surtout les petits et moyens établissements culturels, dont le financement dépend largement des festivals, qui pâtiront le plus de ces annulations.

En outre, beaucoup de questions subsistent sur l'impact du confinement sur nos pratiques culturelles. Aussi, la mobilisation des élus apparaît-elle indispensable pour inscrire les arts et la culture dans les politiques publiques et inciter les gens à se déplacer dans les équipements culturels.

Or, si les élus locaux ont d'abord affiché une solidarité avec les acteurs de la culture, les directeurs de scène ont ensuite été invités à la prudence dans leurs prévisions budgétaires 2020-2021, laissant présager des baisses de crédits.

Les acteurs de la culture redoutent que la culture soit la variable d'ajustement des prochains budgets et un dialogue entre les professionnels et les collectivités s'avère plus que jamais nécessaire.

Dans cet article de la Gazette des communes, les trois présidents du Syndicat national des scènes publiques (SNSP), Cécile Le Vaguerèse Marie et Frédéric Maurin, expriment leurs inquiétudes et les enjeux pour le secteur.

<https://www.lagazettedescommunes-com-s.bibliopam-ena.fr/675554/deconfinement-nabandonnez-pas-le-service-public-de-la-culture/?abo=1>

Coronavirus : la Région Auvergne Rhône-Alpes débloque une aide de 32 millions d'euros pour la culture – France 3 régions, 06.05.2020

La Région Auvergne Rhône-Alpes a adopté un plan de soutien aux acteurs culturels de 32 millions d'euros.

Le président de la Région, Laurent Wauquiez, et Florence Verney-Carron, vice-présidente de la Région en charge de la Culture ont détaillé le plan d'aide pour tous les acteurs culturels dont la Région est partenaire.

Parmi les mesures à retenir :

- La Région s'engage à subventionner les festivals même s'ils ont été annulés.
- Si les banques refusent la demande de prêt, la Région s'engage à avancer entre 3000 et 20 000 euros à taux zéro aux structures culturelles.
- Les lieux culturels soutenus par la Région pourront solliciter une aide pour compenser les pertes liées à l'annulation ou au report des projets.
- Le plan annonce diverses aides pour soutenir la création cinématographique et les salles de cinéma indépendantes.

La Région travaille en étroite collaboration avec la DRAC "*pour ne laisser personne au bord*". Le Conseil régional aidera à l'équipement des lieux pour faire respecter les mesures barrières.

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/auvergne-rhone-alpes/coronavirus-region-auvergne-rhone-alpes-debloque-aide-32-millions-euros-culture-1825150.html>

Coronavirus : de Berlin à Madrid, un soutien à la culture contrasté– Libération, 05/05/2020

Un tour d'horizon des décisions prises pour venir en aide à la culture dans plusieurs pays européens démontre des initiatives contrastées.

En **Italie**, les syndicats se sont mobilisés au cours de la crise pour obtenir des aides massives. En effet, privés d'un véritable système d'intermittents du spectacle, les acteurs disposent de faibles indemnités de chômage. Le ministre des Biens culturels, Dario Franceschini, a donc annoncé le déblocage de 20 millions d'euros d'aide extraordinaire pour les lieux culturels et 13 millions d'euros pour les artistes, les auteurs et les interprètes dont les revenus ne dépassent pas 20 000 euros brut par an.

En **Allemagne**, les artistes indépendants, la Freie Szene, ne bénéficient d'aucun soutien financier structurel. C'est notamment pour les soutenir que le Land de Berlin a mis en place, fin mars, un programme d'aide exceptionnelle d'1,7 milliard d'euros sur trois mois. Toutefois, beaucoup d'artistes sont directement salariés par les institutions culturelles.

En **Espagne**, après des semaines de négociations entre les argentiers du gouvernement de Pedro Sánchez et le ministère de la Culture, l'Etat va débloquer 20 millions d'euros à un fonds de garanties qui vont permettre l'octroi de prêts - tant aux entreprises qu'aux particuliers de la culture - à hauteur de 780 millions d'euros.

L'essentiel des acteurs concernés ont manifesté leur déception car ils auraient préféré (comme cela s'est produit en Allemagne, en Italie et en France) des aides sous la forme d'investissements directs.

https://www.liberation.fr/planete/2020/05/05/de-berlin-a-madrid-un-soutien-contraste_1787465

Le Centre national de la musique compte sur l'appui des collectivités, La gazette des communes – 28.05.2020

La commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale a auditionné le 27 mai Jean-Philippe Thiellay, président du Centre national de la musique (CNM). L'occasion pour lui de préciser l'ampleur des dégâts de la crise dans le secteur musical et le rôle que compte jouer le CNM au cours des prochains mois, avec les collectivités.

Selon ce dernier, la crise sanitaire a provoqué une perte de 1,7 à 2 milliards d'euros.

11, 5 millions d'euros ont été versés, au titre du fonds de secours initial, afin de venir en aide aux structures menacées par une défaillance de trésorerie, en complément du plan de soutien de l'Etat aux acteurs économiques (chômage partiel, report de charges etc.).

De plus, un peu moins de 3 000 artistes indépendants ont été aidés au titre de leur contrat d'intermittence devenu caduc du fait du confinement.

Depuis le 15 mai, le CNM met en place la deuxième phase du plan de soutien. Il s'agira toujours d'endiguer les difficultés de trésorerie des structures jusqu'à fin août, avec un relèvement du plafond financier de 8 500 à 35 000 euros.

De plus, un fonds supplémentaire est en cours de constitution en faveur des TPE-PME du secteur de la musique enregistrée.

Pour ce deuxième volet, le conseil d'administration du CNM a ouvert le fonds de soutien à la participation des collectivités, notamment les régions. Pour sa part, la ville de Paris a d'ores et déjà apporté 400 000 euros.

<https://www.lagazettedescommunes-com-s.bibliopam-ena.fr/681043/le-centre-national-de-la-musique-compte-sur-lappui-des-collectivites/?abo=1>

Culture : « Nous sommes face à un possible champ de ruines ! », La gazette des communes – 15.05.2020

Spécialiste de la gestion des équipements culturels, Jean-Michel Tobelem, professeur associé à l'université Paris-1 Panthéon-Sorbonne, invite les élus à saisir l'opportunité de la crise provoquée par le Covid-19 pour réorienter leurs politiques publiques. Dans un entretien avec La Gazette, il explique ce que pourrait être "l'après-Covid".

Si, d'après lui, les élus locaux s'empresseront de rouvrir les bibliothèques ou et les théâtres, les structures privées, notamment associatives, risquent de disparaître, au détriment de la diversité de l'offre culturelle. « Nous serions face à un grave problème de politique culturelle ».

Les élus locaux ne soutiennent pas tous les structures culturelles et artistiques face à l'offre commerciale. En outre, les mesures économiques en faveur des acteurs culturels devront s'accompagner d'une plus large inclusion des citoyens dans les activités culturelles. En effet, aujourd'hui une grande partie des citoyens restent encore à l'écart des institutions culturelles. Cela passe, concrètement, par une représentation des habitants dans la gouvernance des institutions culturelles publiques : les équipements culturels ne sont pas faits d'abord et avant tout pour les artistes, mais pour servir les citoyens.

Selon lui, cette intégration citoyenne est indispensable pour « décloisonnez la culture ». La culture doit être « un élément qui traverse le projet global des élus pour leur territoire, et non pas une simple composante qui s'ajoute aux autres. La culture a quelque chose à voir avec l'action sociale, l'éducation, la cohésion territoriale, l'attractivité économique, etc ».

<https://www.lagazettedescommunes-com-s.bibliopam-ena.fr/679079/culture-nous-sommes-face-a-un-possible-champ-de-ruines/?abo=1>

2) Conditions de réouverture des lieux culturels

Une série de guides pour aider au déconfinement de la culture, La gazette des communes – 28.05.2020

Le ministère de la Culture a mis en ligne le 14 mai une série de guides pratiques sur les modalités de reprise de l'activité dans certains secteurs culturels. Des documents qui ont été validés par le ministère de la Santé.

Le ministère de la Culture a mis en ligne plusieurs guides le 14 mai, dont quatre concernent directement les collectivités ayant sur leur territoire : une bibliothèque, un musée ou un monument, un service d'archives, un service d'archéologie menant des fouilles préventives.

S'ils détaillent les mesures techniques et pratiques à envisager, ces guides sont toutefois « sans valeur contraignante ». En outre, il s'appuie sur les préconisations émises par les associations professionnelles.

A présent, le ministère travaille maintenant à la rédaction de deux autres documents, l'un sur les salles de cinéma, l'autre sur les lieux de création artistique.

<https://www.lagazettedescommunes-com-s.bibliopam-ena.fr/679358/une-serie-de-guides-pour-aider-au-deconfinement-de-la-culture/>

Pour accéder aux guides :

<https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Covid-19-le-ministere-informe-les-professionnels/Deconfinement-aide-pour-la-reprise-d-activite-et-la-reouverture-au-public>

Déconfinement phase 2 : la France passe au vert, et à l'orange, La gazette des communes – 18.05.2020

- Culture : des conditions différenciées selon la zone et le secteur d'activité

Les musées et les monuments rouvriront le 2 juin sur l'ensemble du territoire national. Les salles de spectacle et les théâtres rouvriront également mardi en zone verte, s'ils sont en capacité de respecter les règles sanitaires, et le 22 juin dans les zones orange.

Les rassemblements de plus de 10 personnes dans l'espace public restent interdits jusqu'au 21 juin et tout rassemblement de plus de 5000 personnes en plein air reste interdit durant le mois de juin.

Selon les termes du Premier ministre, les exploitants de salle « sont responsables, avec l'assistance de l'Etat et des collectivités ».

<https://www-lagazettedescommunes-com-s.bibliopam-ena.fr/681131/deconfinement-phase-2-la-france-passe-au-vert-et-a-lorange/?abo=1>

3) Résidences d'artistes, des lieux de création artistique au cœur des territoires

Avec les résidences d'artistes, la création au cœur des territoires – La Gazette des Communes – 30/04/2020

Les résidences d'artistes sont des lieux de création artistique temporaire, ainsi que des outils d'accès à la culture pour des publics qui en sont éloignés. Elles soutiennent la création artistique, en lien étroit avec le territoire et ses habitants. Elles sont financées par des fonds publics, par l'intermédiaire des directions régionales des affaires culturelles, et sont fortement aidées par les collectivités dans leur diversité.

Créées dans les années 1960, les résidences d'artistes mettent en relations un public varié autour de disciplines multiples et sont présentes aussi bien en milieu urbain qu'en zones rurales. Elles sont, pour certaines, rattachées à des collectivités territoriales.

Ces lieux sont dédiés en majorité à la recherche artistique et, pour le reste, à la représentation. Les collectivités territoriales sont les principaux financeurs de ces résidences d'artistes, aux côtés des services déconcentrés de l'Etat. En contrepartie, ces lieux participent directement à la définition des politiques culturelles des CT.

<https://www-lagazettedescommunes-com-s.bibliopam-ena.fr/675119/avec-les-residences-dartistes-la-creation-au-coeur-des-territoires/?abo=1>